

Distr.
RESTREINTE
SR/172
12 août 1950
ORIGINAL: FRANCAIS

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA CENT SOIXANTE-DOUZIEME SEANCE

qui s'est tenue à Government House, Jérusalem,
le samedi 12 août 1950,
à 16 heures 30

Présents:

M. PALMER (Etats-Unis d'Amérique) - Président
M. de BOISANGER (France)
M. ARAS (Turquie)

M. de AZCARATE - Secrétaire principal

1. Visite de la Commission au Gouvernement de la Jordanie

Le PRESIDENT pense que la Commission qui vient de rentrer d'Alexandrie où elle a rendu visite au Gouvernement égyptien préférera procéder à des échanges de vues officieux avant de discuter officiellement le résultat de ses entretiens, et tirer les conclusions qui s'imposent. Il suggère donc d'ouvrir la discussion sur la prochaine visite de la Commission au Gouvernement de la Jordanie. M. de BOISANGER (France) et M. ARAS (Turquie) déclarent tour à tour partager le sentiment du Président et se rallier à sa suggestion.

Le Président explique qu'au cours de son voyage à Amman, la Commission envisage de rencontrer le Ministre des Affaires étrangères, puis le Premier Ministre de Jordanie et enfin, S.M. le Roi Abdallah. A ce propos, une déclaration écrite, du genre

de celle qui a été faite devant le Gouvernement égyptien, lui semble inutile. Il se contentera d'adresser quelques paroles de courtoisie exprimant la satisfaction de la Commission d'avoir eu la possibilité de s'entretenir avec le Gouvernement de la Jordanie.

M. de BOISANGER (France) signale que le Ministre des Affaires étrangères manifesterait peut-être le désir d'être informé des résultats des entretiens de la Commission avec le Gouvernement égyptien, et il se demande s'il ne serait pas utile de le mettre au courant.

Le PRESIDENT pense qu'au cas où le Ministre des Affaires étrangères soulèverait la question, on pourrait brièvement lui résumer l'entretien que la Commission a eu avec le Ministre des Affaires étrangères égyptien et avec Azzam Pacha, Secrétaire de la Ligue arabe, en soulignant que la Commission s'est félicitée de constater que si les Gouvernements arabes entendent maintenir leur position à l'égard du droit de retour des réfugiés dans leurs foyers, ils reconnaissent néanmoins la nécessité de trouver, sans retard, une solution à ce grave problème et de prendre le plus rapidement possible toutes mesures appropriées. Peut-être conviendrait-il également d'indiquer que la Commission a eu l'impression que les Etats arabes étaient satisfaits de l'oeuvre de l'U.N.R.W.A. et manifestaient un plus grand intérêt pour la solution consistant à verser une compensation aux réfugiés. Cette solution, ainsi que l'a fait remarquer Azzam Pacha, apporterait, du point de vue humanitaire, une nette amélioration au sort des réfugiés, et comme l'a fait remarquer à son tour M. PALMER (Etats-Unis), provoquerait peut-être aussi une détente du point de vue politique.

Ces quelques observations mériteraient, semble-t-il, d'être mentionnées car c'est en Jordanie que le programme de travaux de l'U.N.R.W.A. sera le plus important et c'est dans ce pays que se trouve probablement le plus grand nombre de réfugiés ayant droit à une compensation.

M. ARAS (Turquie), trouve pertinente les remarques du Président mais il tient cependant à faire observer que le Ministre des Affaires étrangères d'Egypte a parlé uniquement au nom de son Gouvernement et non pas au nom des Etats arabes, tout en souhaitant que ces derniers partagent son point de vue.

Le PRESIDENT précise que ses remarques s'appliquaient surtout à un entretien qu'il a eu avec Azzam Pacha qui a parlé au nom de la Ligue arabe.

Il pense d'ailleurs que lorsque les membres de la Commission se seront entretenus avec le Gouvernement de Jordanie ainsi qu'avec les représentants dans ce pays de leurs Gouvernements respectifs, ils seront mieux à même de pouvoir apprécier la situation.

2. Comptes bloqués

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseiller économique relatif aux entretiens que ce dernier a eus à Amman le 10 août 1950, au sujet des déblocages partiels des comptes arabes en Israël, la Commission demande quelques explications complémentaires au Conseiller économique qui expose en détail la situation et indique que la Commission peut compter dans cette affaire sur l'entier concours du Ministre britannique à Amman, Sir A.S. Kirkbride, mais qu'il est difficile de prévoir quelles seront les réactions du Gouvernement jordanien.

Le PRESIDENT constate que les indications données dans ce rapport ne sont guère encourageantes. D'une part, étant donné la situation de sa Trésorerie, le Gouvernement de Jordanie se montrera peut-être réticent à consentir des avances de fonds, et d'autre part, il semble qu'étant donné la modicité de la somme sur laquelle porterait l'opération le Gouvernement jordanien se refuserait à un accord officiel avec Israël.

La solution serait donc d'obtenir du Gouvernement d'Israël une libération inconditionnelle de ces fonds, mais on peut craindre, dans le cas où l'on obtiendrait satisfaction qu'Israël exploite ce geste en lui donnant une portée disproportionnée par rapport aux résultats acquis, ce qui créerait une situation gênante qui serait loin de faciliter la tâche de la Commission.

M. de BOISANGER (France) estime qu'il faut avant tout envisager l'opération du point de vue des avantages matériels immédiats que pourraient en tirer les réfugiés et ne pas se laisser arrêter par la perspective de réactions possibles.

Le PRESIDENT partage le sentiment du représentant de la France et estime qu'il faut, bien entendu, tout tenter pour améliorer sans retard le sort des réfugiés.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL estime, lui aussi, que la solution idéale consisterait à obtenir du Gouvernement d'Israël le déblocage inconditionnel des fonds et que la Commission pourrait utilement s'efforcer dans ce sens. Cependant, il ne pense pas opportun que la Commission fasse part de son intention aux personnalités avec lesquelles elle s'entretiendra. Il serait bon, en effet, de ne rien dire qui puisse inciter les Etats arabes à ne pas faire, eux aussi, un effort de coopération. D'autre part, si la tentative de la Commission auprès d'Israël échouait, il faudrait éviter de donner aux Etats arabes l'occasion d'exploiter cet échec.

Le PRESIDENT pense que les observations du Secrétaire principal sont fort judicieuses et que, le cas échéant, au moment où la question sera examinée sous son aspect technique, la Commission pourrait formuler le voeu de voir Israël consentir à un déblocage inconditionnel des fonds.

M. SERVOISE (Conseiller économique) indique, à la demande du président, que d'après Sir A.S. Kirkbride, le Gouvernement jordanien semblerait disposé à coopérer avec la Commission et qu'il

serait donc intéressant d'aborder la question en la liant à l'ensemble des problèmes qui seraient soulevés. Ceci n'empêcherait pas la Commission de faire pression sur le Gouvernement d'Israël pour obtenir un déblocage inconditionnel des fonds. Il précise, en réponse à une question du Président, que le Ministre des Finances jordanien est actuellement absent d'Amman.

Après un échange de vues sur l'opportunité qu'il y aurait à aborder la question sinon avec le Ministre des Affaires étrangères du moins avec le Premier Ministre, en lui demandant de faire valoir s'il y a lieu, le point de vue de la Commission auprès du Ministre des Finances, la Commission décide de s'en tenir à cette ligne de conduite qu'elle précisera définitivement après s'être entretenue à Amman avec Sir A.S. Kirkbride.

Le PRÉSIDENT demande si de plus amples renseignements sont parvenus au sujet du Comité créé par le Gouvernement jordanien en vue d'examiner toutes questions intéressant les Arabes de Palestine. Après quelques explications de M. Quimper (Secretariat) le Président observe que la question pourrait se poser de savoir si la Commission qui a coutume de négocier à l'échelon gouvernemental pourrait accepter de se rencontrer avec ce Comité. Après un échange de vues, il ressort que si ce Comité est composé de membres du Cabinet, la Commission pourrait éventuellement accepter d'examiner avec lui les questions intéressant les Arabes de Palestine, mais en se refusant toutefois à accueillir des protestations que, le cas échéant, elle accepterait de recevoir, à condition qu'elles lui soient soumises par écrit.

M. de BOISANGER (France) conclut en faisant observer que la Commission n'a pas été officiellement avertie de l'existence de ce Comité. Il lui sera donc loisible de déclarer qu'elle serait prête à le rencontrer lors d'une prochaine visite à Amman.

3. Autre projet de la Commission

Après quelques indications données par le SECRETAIRE PRINCIPAL, la Commission met au point le programme de sa visite au Gouvernement israélien à Tel-Aviv où elle désire se rendre dès son retour d'Amman, afin de consacrer la semaine qui suivra à ses visites aux Gouvernements de la Syrie et du Liban, et à une rencontre à Beyrouth avec les représentants de l'U.N.W.R.A. Elle envisage, en outre, de donner suite au projet qu'elle a formé d'aller à Ankara pour rendre visite au Gouvernement turc. Il semble que d'après le programme de travail établi jusqu'ici, cette visite pourrait avoir lieu vers la fin du mois avant le départ de la Commission pour Genève.

En conséquence, le Secrétaire principal est invité à faire savoir officiellement au Secrétaire Général que la Commission forme le projet de se rendre à Ankara, et de rentrer ensuite à Genève où elle rédigera la deuxième partie de son rapport.

La séance est levée à 18 heures.